

XXVIII

Lettre du conseil d'État aux soldats du régiment de Mondragon.

Bruxelles, 16 juillet 1576.

Messieurs, nous vous avons escript, par nostre précédente, l'extrême marrisement auquel nous avoit mis vostre altération, lequel nous est augmenté par vostre continuation en icelle, selon que le nous a faict entendre vostre couronnel, lequel nous a jointement envoyé l'escript que luy avez exhibé, par lequel demandez et requérez le payement qui vous est deu depuis qu'estes au service de Sa Majesté, soubz la charge dudict couronnel, jusques à maintenant, en desduysant tout ce que avez receu. Pour à quoy vous respondre, vous requérons et prions croire pour tout certain que, ayants servi si fidèlement et vaillamment comme avez faict, nous désirons vous donner tout contentement; et ainsy avons despesché commissaires celle part, estants, passé ung jour, à Berghes, pour vous prendre la monstre, et, icelle passée, vous faire délivrer, des deniers promis par ceulx de la ville de Ziericée, deux payes pour teste en pur don, et après descompter avecques vous, et nous advertir de ce que par le descompte sera trouvé vous estre deu, pour incontinent le vous payer, comme vous promettons et asseurons, sur nostre parole, foy et honneur, que sera faict, et mesmes que cela vous sera délivré en voz propres mains, sans passer par celles de vos capitaines: si que par toute raison vous devez vous contenter et mettre à repos et quiétude, puisque se vous donne satisfaction à tout ce que demandez. Qui nous faict aussy nous asseurer que, selon que le promettez par vostredict escript envoyé à vostre couronnel, vous continuerez à faire tout bon devoir à la bonne garde et défense de ladicte ville et des isles et fortz y estants, et tout ultérieur devoir que, pour cest effect et le service de Sa Majesté, se doit attendre de bons, fidelz et obéissants subjectz et soldatz, comme vous en prions d'affection, pour point laisser perdre ung seul point de l'honneur par vous desjà gagné, selon que le vous dira plus amplement Manrique, porteur de ceste. Reste que, par vostre appaisement, lesdicts commissaires puissent s'asseurer à passer vers vous à vous prendre la monstre et faire ledict descompte, comme dict est. A tant, messieurs, nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

De Bruxelles, le xvi^{me} jour de juillet 1576.

XXIX

Lettre des soldats du régiment de Mondragon aux Espagnols mutinés (1).

Zierikzée, 16 juillet 1576.

Illustres señores, abiendo entendido como Vuestras Mercedes, sennores soldados, han tenido nuevas que aquy en la tierra ce ha contessido una desgracia y muerta d'un soldat espannol, los qualles nosotros no tenemos coulpa, por aber sydo hecho de furio, el qual no fué sinon por desgracias, como todos tiraben de la primera revuelta y arme que se tocó : de manera que á todos los señores suplicamos mercedes, porque á todos desseamos ser amigos, por esser vassal á Su Magestad; y tal queremos, y no de otra manera.

Mas de los que abemos ymbcado fuere, ha sido que abie muchos que se abien hoydo de Vuestras Mercedes no querer stal con ellos ny parar, y porque se fuesse cadonnes á sus compannias y hazer como hermanos : l'abemos hecho de buenas voluntades, como V. S. puede entender; y de nosotros de tanto V. S. pueden fiar, como amigos; y atos podemos hazer plazer V. M., nos mande, los serbiremos como amigos, imbiándonos nuevas y respuestas.

Nuestro Señor las muy illustres personnes de todos los sennores soldados tener en salud y para muchos años. Y de Siricssee á diez y seys de juillio 1576.

Besemos los manos.

POR ÓRDEN DE TODOS LOS DEL TERCIO DEL SEÑOR MONDRAGON.

A todos los illustres señores soldados del tercio de la liga, los señores soldados que han salido de Cirquizia y de Zeelandes, en Rosendal.

XXX

Autre lettre des soldats du régiment de Mondragon aux Espagnols mutinés.

Zierikzée, 17 juillet 1576.

Illustres señores, habiendo nosotros entendido como l'ennemigo se hasse fuerte con mucha priessa en la isla de la Platta, para venir á cortar los bicques de Santano-

(1) Cette lettre et la suivante montrent que les Wallons de Mondragon écrivaient et orthographiaient l'espagnol plus mal encore que le français.

landa ó otra parta, suplicames muy á todos Vuestras Mercedes, sennores, pues que simple abemes sido juntas, hazer tanto por el servicio de Dios y Su Magestad alle-garse assye la dicha isla, pues que comple. Y de lo que tocó por acá, simple Vs. Mds. nos hallará como amigos en todo lo el nuestro poder, porque en tal caso es menester probeer y dar órden en ello. Vs. Ms. nos avisse de lo que por allá passa, porque desseemos servirlos como amigos, syendo todos de una cossa por aora, y avissenos vuestra de respuesta luego. Nuestro Sennor los illustres personnes de Vs. Mds. todos tener en salud. Y de Circassée, á diez y siept de juillio 1576.

POR ÓRDEN DE TODOS LOS SENNORES SOLDADOS DEL TERCIO DEL CORRONNEL DE MONDRAGON, AL SERVICIO DE VS. MDS. ADÓNDO FUEREN SERBIDO MANDARNOS.

XXXI

Réquisition des soldats du régiment de Mondragon au magistrat de Zierikzée.

Zierikzée, 17 juillet 1576.

Messieurs les bourgmestres et magistrat de ceste ville, vous sçavez qu'il est accordez cent mille florins, de vostre part, au prouffict de Sa Majesté, lesquelz sont pour donner en pure don au soldatz du régiment de monsieur le coronnel de Mondragon, de nombre 18 compaignies, sçavoir : cinquante mil florins, lesquelz avez já préparez et prest à délivrer dès hier, et les aultres cinquante mil avez demandez termes de ung mois ou six sepmaines : ce que ne vous pouvons accorder, sinon à les chercher et faire suyvre jusques à l'entier furnissement desdicts cent mil florins, bien déduissant les dix mille que avez déjà donnez, en déduissant de ladiete somme.

Entendez, messieurs, que la susdiete somme en général soyt à donner et furnir entre les mains d'ung trésorier de guerre député de par Sa Majesté, nommé Molkeman; et cela en dedans le soir, date du 17^e de ce présent mois.

Sur ce responce de vous, mes honnorez seigneurs, dudiet jour icy, et les quatre heures de ce jourd'hui pour l'après-midy.

Par ordonnance.

(Sans signature.)

XXXII

Lettre de Mondragon au conseil d'État.

Ziriczée, 17 juillet 1576.

Messeigneurs, par la responce que aurez receu de ceulx de mon régiment, signamment de ceulx qui sont en ceste ville, sur la vostre, messeigneurs, du XIII^e de ce présent mois, aurez veu comment j'ay receu voz deux lettres du mesme date, l'une par le capitaine Estranchamps, et l'autre que m'a envoyé le capitaine Calderon, ausquelles ne seay responce davantage que messeigneurs verront convenir sur celle que dictz cy en hault ont envoyé hier soir à mesdiets seigneurs, fors que attens aultre responce que me doivent donner sur une que le contador Navarrette m'a escript hier, venante ouverte, demandant d'eulx assurance de pouvoir venir icy, etc. : sur quoy ay entendu responderont que ne le accepteront, s'il ne vient avec tout recaude d'achever avecques eulx, nonobstant qu'en sadiete lettre il me dict à moy qu'il se faict fort d'achever plus briefvement leur décompte avecques eulx que le terme, dict en vos lettres, de la Toussaints, sy les capitaines peuvent fournir les déclarations de telles choses, comme je leur donne à entendre, etc. Je suis attendant la venue de monseigneur le conte de Mansfelt icy, laquelle espère les donnera tout contentement et respos. Par la copie d'une demande que ceulx de ceste garnison ont faicte au magistrat (1), verrez, messeigneurs, comment ilz se conduysent icy, et comment ilz entendent les affaires à leur advantaige. Je supplie le bon Dieu y vouloir remédier, et à vous, messeigneurs, bien briefvement, pour éviter aultre plus grand désordre que vois naistre par leurs désespérations et resveries que commectent, comme assez aurez en leur responce congneu, à laquelle me remectz. Sur ce, prie le bon Dieu vous donner, messeigneurs, etc.

De Ziriczée, le XVII^e de juillet 1576.....

MONDRAGON.

Des 7 bourgeois de ceste ville détenuz en Middelburch n'ay nouvelles, ni peu demander satisfaction au prince, en l'estat que me tiennent ceulx-cy.

(1) Voy. p. 692.

XXXIII

Déclaration des soldats du régiment de Mondragon au magistrat de Zierikzée.

Zierikzée, 17 juillet 1576.

Il est permis, de par messieurs de nostre conseil esleu de par messieurs en général les soldatz du régiment du coronel Mondragon, à messieurs les magistrat et bourgmestres de ceste ville de Zierixée, à cause de l'entier furnissement de sommes de cent mille florins, assavoir XL gros chascun desdicts florins, dicte monnoye, qui est à cause de la sommation et traictement faict de ceste ville, les est accordé et accordons tous en général, sans nulles répliques ni mouvement d'armes, touchant ladicte somme, le temps et le terme de six jours, non y compris ce jourd'hui, dix-septiesme de ce présent moys.

Donné de par nous tous en général, les soldatz du régiment susdict; et pour y ajouter plus de foy, y avons mis nostre cachet, qui est faict de par nous tous en général.

Donné en ceste ville de Ziericzée, ce jour que dessus 1576.

P.C. Monumental de la Alhambra y Generalife
CONSEJERÍA DE CULTURA

XXXIV

Lettre de Mondragon au conseil d'État.

Zierikzée, 18 juillet 1576.

Messeigneurs, par Manrique, présent porteur, ay receu celle que vous a pleu m'escripre, après qu'il fust mené par ceste garnison, entrant en ceste ville, en leur conseil sur la maison de la ville, où que luy demandoyent tous les lettres qu'il avoit avecques luy, et les leur donna, aussy bien celle de messeigneurs pour eulx que l'aulture addressante à moy; me la envoyarent sur le soir ouverte. A laquelle ne puis respondre aulture chose que ce que ledict Manrique déclarerat et monstrerat avoir négocié avecques les soldatz de mon régiment, et ce que plus luy ay enchargé dire; et aussy a veu la manière de leurs conduictes et en la forme qu'ilz me tiennent et traictent, et gastans les municions de guerre hors toute raison et à discrécion.

Me remectans entièrement à ce que réciterat à messeigneurs cedict porteur, et responces que porte avecques luy par escript de mes soldatz, ne feray ceste plus longue; seulement vous supplie, messeigneurs, donner entier crédit audict Jacques Manrique, et croire la détermination que prennent ces diables altérez, car crains feront pire que ne disent, selon que les vois en termes, et donner le brief remède à tout, comme sçavez convient.

Sur ce, prie l'Éternel vous donner, messeigneurs, en toute félicité très-heureuses et longues vies; aussy vous supplie, messeigneurs, encharger à quelques personnes s'enquester par cy à l'entour ce que l'ennemi va faisant et préparant: car à moy est impossible sçavoir aucunes nouvelles de l'ennemi, puisque ne puis sçavoir ce que font mes soldatz ou aultres sur la place de ceste ville.

De Zirixzée, le xviii^e de juillet 1576.....

MONDRAGON.

XXXV

Propositions du colonel Mondragon aux soldats de son régiment.

Zierikzée, 18 juillet 1576.

Ce que semble au coronel Mondragon convient sur le faict de la monstre, délivrance des deux mois de gaiges que Sa Majesté donne en don gratuit, etc., descompte et parpaye de ce que leur apperrerat estre dhen, est le suyvant :

Que les descomptes ne se peuvent faire, s'il n'y a présent du moins ung officier de chascune compaignie, soit fourier ou clereq, ou quelque aultre, pour déclarer aux commissaires et contador qui à ce viendront entendre, tout ce que le soldat, en particulier et général, a receu depuis qu'il est en service: car, d'aultre manière, le soldat dirat qu'il aurat receu ce que luy reviendrat en la mémoire ou bon semblerat, et ne pourront sçavoir les contadors la claieté de riens.

Item, que le commissaire qui viendra prendre la monstre ne sçaura quel traicement ou souldée chascun soldat at heu, sy du moins ou le capitaine ou lieutenant ou bien le sergant n'est présent à sa compaignie, pour le déclarer: car, aultrement, le soldat demanderat le traicement qu'il voudrat, avec grande confusion, et ne pourra en nulle manière venir à la fin des descomptes.

Semblablement, déclareront les soldatz de mon régiment s'ilz veulent avoir, en payement de leur souldée, quelques abillemens, avec spécification comment et quelles.

Aussy déclareront comment ilz entendent leur seront délivrez les deux mois de gaiges de don, ou avec advantaige ou simplement : car leur assure, dez maintenant, que l'intencion de messeigneurs du conseil d'Etat est seront données simplement, et point comme entens ja par quelques ungs l'entendent au contraire, etc.

De ceste demeure en Zirixzée, le xvii^e de juillet 1576.

XXXVI

Réponse des soldats du régiment de Mondragon aux propositions de leur colonel.

Zierikzée, 18 juillet 1576.

Responce faicte de par nous en général à monseigneur monsieur le coronnel Mondragon, chevalier, seigneur de Remercicourt, d'Elne, etc., gouverneur de Zellande et du grand chasteau de Gandt pour Sa Majesté, comme aiant charge de par Sadicte Majesté, ses gouverneurs, conseil ou commis.

Touchant, premièrement, où ledict seigneur diét qu'il n'est possible de faire des-comptes, sy ce n'est qu'il y ait de chascune compagnie, assavoir de ce présent régiment, comme clereq, fourier ou aultre député, selon qu'il seroit trouvé bon, qui s'entend que les soldatz altérés, comme l'on dit, voudroient avoir à leur plaisir, il n'y a soldat, sy hardy soit-il, ès compagnies du régiment de Vostre Seigneurie, qui osseroit ne voudroit demander chose qui ne lui fût deubt par l'ordonnance et bonne création à quoy se sont soumis, comme povés aperchevoir par l'aliation qu'ils ont fait ensambles, qui signifie qu'ilz demandent droiet, tant pour eulx que contre eulx; et où ilz feroient le contraire, demanderoient leur mort.

Dont s'entent bien amplement qu'il fault qu'ilz soient députez et establi, de chascune compagnie dudict régiment, ung officier, lequel en puist avoir cognoissance, soit fourier, clereq ou aultre à ce cognoissant.

Au regard de ce que le commissaire qui prendra la monstre ne saura quel traitement aura eu le soldat durant le temps qu'il est en service, ce se polra sçavoir facilement par l'officier qui sera présent et député au descompte cy-dessus spécifié.

Quant à l'article faisant mention des habillementz, déclairons tous en général que ne désirons ni ne voullons aultre chose que l'argent qui sera trouvé nous estre deubt.

Quant à ce que Vostre Seigneurie nous a verbalement déclairé touchant les deux mois de gaiges donnez par messieurs de la ville aux soldatz de vostre régiment, entendons qu'il nous soit païé et contenté, conformément aux gaiges et traitemens que nous a esté faict par noz cappitaines et chiefz jusques ad présent.

Et où Vostre Seigneurie demande et requiert d'estre chassé hors de ceste ville, nous sommes mieulx advisez que de ce faire, et ne le trouvons en général bon, sinon garder sy bien vostre personne qu'en rendrons bon compte là où en serons requis.

Quant aux perturbations que Vostre Seigneurie dit avoir esté faicte à son logis, at esté à l'occasion qu'il y a tousjours eu jusques aujourd'hui personnes n'estant accordé au publiment et général son de tambourin qui se a faict d'un des quantons de la ville à l'aultre : qui nous a forché, pour nostre honneur et acquiet de conscience, joint le serment que avons pour ce faict, de chercher lesdictes personnes.

Concluant et déclairant absolument en général nostre intencion estre, comme aultresfois, d'estre païé et contenté.

Faict le xviii^e de juillet 1576.

Par ordonnance.

(Sans signature.)

A monseigneur monsieur de Mondragon, de Remericourt, etc., gouverneur de Zelande et du grand chasteau de Gandt, coronnel pour Sa Majesté de dix-huict enseignes d'infanterie wallonne.

XXXVII

Responce sur la pétition du secrétayre monsieur de Mondragon (1).

Zierikzée, 18 juillet 1576.

Touchant ce que nous demandez, monsieur, d'avoir cinquante hommes des myeux entendu d'enstre nous aultres, sans armes, et, comme nous demandons, comment l'argent de ceste ville accordé nous soit distribué,

Nous allons devant vostre lougis faire exécution et justisse d'ung souldatz altérés et délinquant, pour avoir ronpu nous ordonnance, et, sest mis en effect et exécution, voz donrrons lesdiets cinquante souldatz demendés par Vostre Siegnorie, sans armes.

Donnée par nostre ordonnance de nous tous en général, ce 18^e de juillet 1576.

Par ordonnance.

(Sans signature.)

XXXVIII

Lettre de Mondragon au conseil d'État.

Zierikzée, 21 juillet 1576.

Messeigneurs, le contador Navarrete avec les commissaires est icy arrivé hier soir, où qu'il a trouvé les soldatz appaisez comme le premier jour qu'ilz ont commencé le mutin, demandant les deux payes que Sa Majesté leur donne des deniers de ceste ville et leurs descomptes, avec prompte parpaye de ce que leur est dheu. Ledict contador Navarrete le leur at accordé, et est avecque eulx accordant comment debvoir prendre la monstre, comme plus clairement il escript à messeigneurs (2). Je désire fort veoir commencer de descompter avecque eulx, pour le petit et mauvais gouvernement qu'entre eulx ont; aussy qu'ilz se vont fort enfriandissant avec la table ou nourriture de leurs ostes à discrécion: que crains bien mal les sçaurons oster ceste mauveyse manière et forme de vivre. Tout le possible se ferat que la monstre et le surplus

(1) Titre littéral.

(2) La correspondance du conseil d'État avec le contador Navarrete est aux Archives. Nous ne la donnons pas, pour ne point grossir démesurément ce recueil. Les lettres de Navarrete sont en espagnol.

que se doit donner aux gens de guerre serat faict au plus grand proffict de Sa Majesté.

D'icy se perdent aucuns maroniers, et est pour le seaul (?) que ceulx-cy ont faict faire. Je le leur ay faict dire; ilz me respondent qu'en tiennent le soing, et jusques à maintenant n'y a plus de réplique en ce qu'ilz veulent. Je travailleray tout mon extrême que, prins la monstre, et avant que leur sera donné l'argent des deux payes, rentreront en l'obédience du Roy et recepvront leurs capitaines. De rien ne m'assure, ny de ce que entens dire des gens qui sont en la Plate, pour nous estre cy voisins, et mauvais soing et ordre que ces soldatz-icy tiennent par les fortz et gardes des isles : car, encores qu'ilz disent que tiennent bonne garde, n'est comme souloyent ny avec icelle vigilance. Et pour telle raison, et aussy que achèvent de ruyner pour à jamais ces isles, désire fort veoir cecy appaisé, au service de Dieu et Sa Majesté; et peuvent messeigneurs croyre qu'il n'y a homme en ce monde qui plus le désire que moy.....

J'ay entendu que ces altérez demanderont assurance de leur démenée. Tant pour ce, que pour les assurer du tout, me semble feroit grand effect la venue de monseigneur le conte de Mansfelt : sur quoy ay jà ouy murmurer quelques-ungs de ceulx qui commandent entre les malcontents. Messeigneurs useront en tout selon leur bon plaisir.

Que sera pour fin, en priant le bon Dieu vous donner, messeigneurs, etc.

De Zirixzée, le XXI^e de juillet 1576.....

MONDRAGON.

P.C. Monumental de la Alhambra y General
CONSEJERÍA DE CULTURA

JUNTA DE ANDALUCIA

XXXIX

Lettre de Mondragon au conseil d'État.

Zierikzée, 22 juillet 1576.

Messeigneurs, nostre seigneur Dieu a esté servy de faire paroistre, à ce matin, sans jugement et entièrement fol innocent, à celluy qui, de la part de tous les soldatz de mon régiment, gouvernoit entre eulx, nous donnant la plus grande fâcherie et causant la plus grande altération entre tous; lequel se nomme Bichet, et demeure liez, et moy avec espoir que ne vacquerat le jour de demain. Cecy veu, ay, en sortant de la messe, faict assembler leur conseil, auquel ay remonstré que messieurs les contador et commissaires sont icy venuz pour prendre la monstre, faire leurs descomptes et

leur faire donner leurs payes; qu'ilz regarderoient de l'ordonner et accorder le plus au service de Sa Majesté, son proffict et le leur. Ilz m'ont respondu et assuré ainsi le feront, et commenceront demain à faire la monstre, pour incontinent recevoir les deux payes, afin d'iceulx vivre et éviter aultres foulles et désordres, et ainsy procéder outre à la fin de leur prétente: m'ayant aussy assuré, la monstre prinse et n payes receues, rentreront en leur service obéissant, comme procureray en toute extrémité se fasse; et espère d'icy en avant auray plus grand moyen et liberté d'avertir à messeigneurs, d'ung temps à aultre, ce que se irat faisant. Les contador et commissaires sont icy venu, sans avoir aucune instruction de messeigneurs comment ilz se doibvent gouverner endroit leurs charges et offices: ce que me semble estoit entièrement requis, nonobstant que messeigneurs se reposent plainement en leur léaulté, bon zèle et prudence qu'ilz ont de faire le tout au plus grand service de Sa Majesté, comme certainement feront, avec l'assistance que à ce leur feray, selon mon possible et obligation que ay au service de Dieu, de Sa Majesté et de Voz Seigneuries.

Prieray, pour fin de ceste, l'Omnipotent vous donner, messeigneurs, etc.

De Zirixzée, le xxiii^e de juillet 1576.....

MONDRAGON.

P.C. Monumental de la Alhambra y Generalife
CONSEJERÍA DE CULTURA
XL

JUNTA DE ANDALUCIA

Lettre du conseil d'État aux soldats du régiment de Mondragon.

Bruxelles, 24 juillet 1576.

Messieurs, estant icy venu Manrique, il nous a faict rapport de ce qu'il a traitié avecques vous, et espérons que, suyvant ce, les commissaires des monstres auront passé vers vous, et que, l'ayants passé, aurez receu les deux payes qui debvoyent procéder des premiers deniers venans de ceulx de la ville de Ziericzée, comme escripvons présentement au contador Navarrete qu'il les vous face délivrer, s'il n'est faict, et que se procède au descompte avecques vous: à quelle fin avons enchargé au commissaire Cigoigne qu'il s'enchemine aussy celle part, comme celuy qui a manié grande partie des secours et prestz qui sont esté faictz à vostre régiment. Et puisque, outre nostre promesse, qui vous sera tenue et accomplie, vous avez, comme gaige pour ce que se trouvera vous estre deu, les deniers promis par ceulx de ladiete ville

de Ziericzée, nous vous prions que ne veuillez iceulx maltraicter, ains leur permettre pouvoir s'employer et faire leurs diligences pour tant plus prompt recouvrement et furnissement desdicts deniers, par vendition de leurs marchandises et aultrement, et à ce leur donner et faire donner toute ayde, assistance et faveur requis. Au demeurant, vous recommandons vostre devoir au service de Sa Majesté et à la bonne et seure garde et défense des ville et isles, comme de par icelle Sa Majesté en avons entière confidence.

A tant, etc. De Bruxelles, le xxiii^e de juillet 1576.

A messieurs les soldatz du régiment du couronnel de Mondragon.

XLI

Lettre de Mondragon au conseil d'État.

Zierikzée, 24 juillet 1576.

Messigneurs, je vous ay escript avant-hier que la monstre se prendroit à mon régiment mardy, ce qui s'ait faict, et qu'il leur seroit donnez à tous généralement ce quy leur est promys en don gratuit, et incontinent s'entrera en descompte avecq eulx et à iceulx paier : qu'est ce que le contador Navarrete leurs ait accordez, ne se voulans contenter d'aultre manière, comme ledict contador pouldrait plus amplement faire sçavoir à messeigneurs.

Il me desplaît qu'ay sy mauvaise oppinion d'eulx, pour ce que, encor qu'il aient promys d'entrer incontinent en obédience, je crainet qu'il ne le feront jusques avoir descomptez avec eulx. Il se procure tout le possible de les appaiser et remectre en obéissance. Sy monsieur le conte de Mansfelt eust éhu loysir de venir parler à eulx, je me persuade et croys fermement qu'il ne luy eussent perdu le respect en rien qu'il eust requys d'eulx

A tant, messeigneurs, etc.

De Ziriczey, ce xxiv^e de juillet 1576.....

MONDRAGON.

XLII

Lettre de Mondragon au conseil d'État.

Zierikzée, 27 juillet 1576.

Messeigneurs, le contador Navarrete escript les difficultez qu'il at avec ces gens de peu de raison, journellement nouvelles (1). A ce matin, ay parlé à ceulx qui portent la parolle pour tous, leur remonstrant et disant que ces cent mille florins ne suffient pour payer tous les compagnies, encores que ne se payeroit riens aux capitaines et officiers, et que, s'ilz ne vouloyent attendre le temps que messeigneurs leur avoyent nommé à la Toussainct de achever leurs descomptes, sinon d'estre payé du tout chascune compagnie, achevant de la enroller, les dernières compagnies demeureroient sans argent, et debvroyent attendre jusques à ce que Sa Majesté l'auroit pourveu : leur déclairant aussy que messeigneurs avoyent beaucoup d'autres choses à pourveoir et payer. Par ainsy les ay prié se voudroyent en telle forme contenter : car, encores que l'on feroit mettre le feu aux iii quoirs de ceste ville, n'y a aultre remède, et que, réparty entre eulx les cent mille florins, nonobstant que bien debvoyent entendre les Espaignolz et mariniers y debvoyent avoir leur part, ce que tout se donnoit à eulx, faisant messeigneurs davantaige de ce que bonnement pouvoient, en leur prometant, comme ay faict, tout ce que se debvrat à chascun soldat ayant faict descompte, ilz seroyent de ce payé de bien brief. Sur tout ce cy ont donné la responce au contador Navarrete : sur quoy il escript à messeigneurs, à quoy me remectz.

J'ay jà, par aultres miennes, adverty à messeigneurs la confidence que ay ilz tous tiendront le bon respect à monsieur le conte de Mansfelt, s'il leur venoit parler, et qu'il les laisseroit entièrement contents et satisfaitz

De Zirixzée, le xxvii^e de juillet 1576.....

MONDRAGON.

(1) Les cinq compagnies qui étaient dans Zierikzée, et qui avaient consenti d'abord à se contenter provisoirement de deux payes, exigeaient maintenant qu'on leur payât tout ce qui leur était dû. C'est, en substance, ce que Navarrete mande au conseil d'État dans des lettres du 26 et du 27. Il commence celle du 26 par les doléances suivantes : « No quieró contar los trabajos que me dan essos soldados, y » las tribulaciones y miedos que me ponen..... »

XLIII

Lettre du conseil d'État à Mondragon.

Bruxelles, 29 juillet 1576.

Monsieur de Mondragon, nous nous trouvons avec les vostres des XXI, XXII et XXIII^{mes} de ce mois, ausquelles n'avons respondu, pour n'avoir sceu si l'on vous permettoit recevoir lettres; et encoires, pour ceste occasion, avons avec double despesché ceste. Enfin il nous desplaît extrêmement entendre la continuation de voz soldatz en désobéissance et vous tenir empesché, si que ne pouvez entendre à ce que concerne la bonne et seure garde de celles ville et isles, là où ilz avoyent promis rentrer en obéissance, la monstre passée et les deux payes receues, comme tenons que a esté fait. Et combien que soyons certains que n'espargnez peine quelconque pour les réduire, si ne pouvons-nous, pour le désir qu'avons que cela soit fait, vous requérir très-affectueusement de faire tout devoir à cest effect, jusques à l'achever, afin que le service de Sa Majesté se face, et que vivandiers puissent aller celle part. Quant au conte de Mansfelt, que désireriers allasse celle part, il ne peult pour maintenant le faire, pour les extrêmes travaux que nous donnent les soldatz espagnolz amutinez. Nous avons escript à Navarette qu'il feisse secourir aux compagnies espagnoles estants là ès isles; ne scavons ce qu'en a esté fait.

A tant, etc. De Bruxelles, le XXIX^e jour de juillet 1576.

XLIV

Lettre de Mondragon au conseil d'État.

Zierikzée, 29 juillet 1576.

Messeigneurs, le contador Navarrete et moy nous vous avons adverty de la force que nous font ces soldatz walons, en ayant voulu estre payé, comme en effect sont, de ces deux payes que Sa Majesté leur donne en don gratuit, selon et en la manière comme souloyent estre entretenuz par leurs capitaines; d'autre part, ne vouloir

payer ou souffrir estre à eulx descompté plus que les deniers qu'ont receu en Mid-
delburch, et une paye seulement pour les victuailles que y ont receu, et semblables
aultres forces que nous font : mais le pire est que veillent qu'en ayant descompté
avec chascun soldat, estre à l'heure parpayé de ce que se treuve leur estre dheu. Moy
et lediet contador l'avons escript aultre fois à mesdiets seigneurs; par ainsy n'en
diray davantaige de ce, attendant le remède de mesdiets seigneurs, fors que je prie
au bon Dieu vouloir pardonner à monsieur le grand commandeur de Castille, que
oncques sceu obtenir de Son Excellence s'eust faict descompte avecq mon régiment;
que, si icelle fust (longtemps a) faicte, eust proflicté à Sa Majesté plus de cincquante
mil fleurins, et n'eust advenu ce que à présent. Je ne seay ce que peult estre la cause
qu'il y a dix ou xii jours que n'ay veu lettre ny advertence de messeigneurs. Je ne
doubte point que messeigneurs m'auront envoyé quelques-unes; mais ne sont venuz
à mes mains.

De Zirixzée, le xxix^e de juillet 1576.....

MONDRAGON.

A ce estant que signeroye ceste, me ont faict dire ceulx de mon régiment estans
en ceste ville que homme du monde ne peult venir parler à moy, ny entrer ou sortir
de mon logis. Davantaige ont faict sortir ceste ville et isles à ce soir le capitaine
Estranchamps et mon lieutenant de ma compagnie, qui avoyent jà beaucop avancez
leurs descomptes. Je ne seay entendre leur démenée ny gouvernement, synon que
vois clairement le tout doibt parer en une malheureuse fin, sy le seigneur Dieu et
vous, messeigneurs, n'y pourvoyez sans dilay; et dictz encores, comme ay diet en
mes aultres, que la venue de monseigneur le conte de Mansfelt icy les meeteroit en
grande raison, repos, et donneroit à eulx grand contentement. Messeigneurs ordon-
neront leur bon plaisir. Je recomande le tout à la garde et miséricorde de Dieu.

XLV

Lettre du conseil d'État à Mondragon,

Bruxelles, 30 juillet 1576.

Monsieur de Mondragon, ce a esté fort bonne remonstrance que, par vostre lettre du
xxviii^e du présent, escripvez avoir faicte à voz soldatz, du moings à ceulx qui portent

la parole pour tous : vous priant continuer samblables, car ce que ne opère point l'une fois trouve lieu l'autre. Espérants que Dieu les inspirera à se ranger à la raison et quiéter : car, quant à monsieur le conte de Mansfelt, les choses sont icy en tel estat qu'il est impossible qu'il puist s'en bouger.

Vous avez bien faiet d'avoir monstré nostre lettre que dietes au contador Navarrete, auquel escripvons ce que nous samble se doit faire en droict les difficultez qu'il nous représente

A tant, etc. De Bruxelles, le xxx^e jour de juillet 1576.

XLVI

Lettre des bourgmestre et échevins d'Alost au conseil d'État.

Alost, 31 juillet 1576.

Messeigneurs, bien humblement prions à Voz Seignouries estre recommandez.

Messeigneurs, combien que tenons Voz Seignouries à plain informées du désastre à nous advenu par l'entrée de la compagnie espagnolle depuis trois jours en chà, jusques à environ deux mil deux cens testes, aiant prins leur passage par une paroiche appelée Erinbodeghen, vicine ceste ville, et que, pour empescher leurdicté entrée, le pont a esté rompu, ouquel pont estiont deux enseignes de noz gens avecq deux bannières, là où ont esté tuez un sergeant et deux soldartz de leur compagnie, toutesfois, pour plus prez informer Voz Seignouries de ladicte entrée, avons advisé à Voz Seignouries envoyer cestes, pour icelles advertir que avons résisté à ladicte compagnie, estant devant les portes de ceste ville, jusques à tirer d'ung costé et d'autre, de sorte que devant la porte est tué par coup d'arquebouze ung leur tambourin, lequel entendons avoir esté envoyé vers nous pour communiquer et traicter avecq nous, suivant sa charge qu'il avoit de la part du sieur l'electo de ladicte compagnie; et entrant icelle environ les sept heures du soir, n'ont touché personne, ny en fait ny en parole, comme, depuis leurdicté entrée, ilz se sont aussy bien assez honnestement conduit. Et comme nous trouvons, par visitation des maisons, que les bourgeois ne sont aucunement souffissantz pour alimenter ny loger ladicte compagnie, tant par faulte du logement que le povre estat desdiets bourgeois, aussy

que trouvons que la troisieme partie de ceste ville s'est absenté, abandonnant leurs biens et meubles à l'impourveu, par quel moyen lesdicts soldatz ne treuvent traicte-ment (que pouloit redunder au préjudice de nous et des nostres et désolation d'ung chascun), prions bien humblement, tant qu'il nous est possible, qu'il plaise à Voz Seignouries trouver moyen et adviser pour donner contentement à ladicte compagnie, et par ainsy nous descharger, soit par communication de Voz Seignouries avecq eulx, ou aultre meilleur moyen que Voz Seignouries treuvent convenir, pour le bien de la républicque et consolation desdicts povres désolez. Prions aussy qu'il plaise à Voz Seignouries nous envoyer, avecq ce porteur qu'envoyons par exprès, responce : tenans, jusques icelle veue, nostre bourgmestre en garde, actendu que nous nous trouvons en l'extrême nécessité, et que ne povons tenir en telle manière, ne soit pour l'entière ruine et désolation de nous tous : à quoy prions derechief y voloir obvier et prendre regard à ce pitié spectacle (*sic*). A tant, messeigneurs, recommandant à Voz Seignouries ce cas et spectacle de tant d'importance, prions voloir y vigiler sur ce nostre escript.

D'Alost, ce dernier jour de juillet 1576.

Bourgmestre et eschevins de la ville d'Alost, bien vostres.

(Suivent les signatures.)



P.C. Monumental de la Alhambra y Generalife
CONSEJERÍA DE CULTURA
XLVII

Lettre du conseil d'État aux bourgmestre et échevins d'Alost.

Bruxelles, 31 juillet 1576.

Très-chiers et bien-amez, nous avons, par le porteur de ceste, receu la vostre de ce jour, par laquelle nous faictes entendre le désastre advenu en Alost, dont estions jà informez auparavant, et nous en desplait extrêmement, mesmement que subjectz et vassaulx propres de Sa Majesté commectent telz actes contre aultres bons et fidelz subjectz et vassaulx d'icelle, et alborotent ainsy tout le pays en telle désobéissance, tant au desservice de Dieu et Sadicte Majesté, sans avoir voulu ny vouloir se mectre à la raison, ny se contenter de choses tant raisonnables que, par personnaige tant principal et aultres après, leur avons faict offrir plus d'une fois, si que pour maintenant ne scaurions que vous dire, fors que monsieur le conte du Rœulx, commis au

gouvernement de Flandres, est despesché d'icy, vers lequel, si l'on demande quelque chose, l'on pourra s'adresser.

A tant, etc. De Bruxelles, le dernier jour de juillet 1576.

XLVIII

Lettre des soldats espagnols mutinés au conseil d'État.

Alost, 51 juillet 1576.

Yllustrissimos y excellentissimos señores, la causa de non aber dado parte á Vuestras Excellencias ántes de agora, a sido tener tanto en que entender, después qu'entramos en esta villa de Los, en alojar la gente de guerra de suerte que no hubiese ninguna desórden, la qual no la habido, y así Vuestras Excellencias serán ynformados de los señores desta villa de todo lo que ac'a pasado. Los señores soldados, electo y consejo están muy marabillados de la poca cuenta que se ace y se ha hecho en el consejo d'Estado de la gente de guerra que al presente aquí estamos, que puesto caso que no fuéramos españoles, sino la nacion mas baja y bil qu'en el mundo se pudiera allar, no se husára la crueldad que con nosotros se a husado y se husa; que abiéndoles suplicado y pedido de merced, una y dos y tres beces, nos señalasen una tierra que fuese suficiente para abriguar nuestras quantas, y no se nos ha querido dar, sino ántes dar órden por todas las villas y lugares del pais á que no nos den paso y municiones; y nosotros, por yrnos entreteniendo, asta que Vuestras Excellencias nos acomodasen y pagasen lo que tanto sudor y sangre nos a costado, y biendo que ninguna tierra cercada dejan de tener órden y mandato de Vuestras Excellencias que no dejen entrar ningun genero de ynfantería española, y por no quebrantar la órden y mandato que Vuestras Excellencias tienen dado á las dichas tierras, pusimos por obra, los señores soldados, electo y consejo, de no entrar ninguna tierra cercada; y así partimos de Asen, qu'es un casar adónde el señor gobernador Montedoca nos bino ablar de parte de Vuestras Excellencias, biniendo alojar á Liquerque y Alfen y á Los, quartier de Los, que son unos casares qu'están una legua d'esta villa de Los, adónde teníamos nuestro alojamiento, sin entento de querer entrar en aquesta villa donde al presente estamos. Sucedió que, pasando nuestros fuciles con ciertos arcabuceros y un sárgento con ellos, al pasar d'un puente, lo allaron

roto, á la entrada de un casar que se llama Herenbodegen; y al entrar d'él, allaron dos compañías, de á trecientos ombres cada una, con sus banderas sin cruces, y todo el casar atrincherado con dos ó tres peceçuelas de campaña y mosquetes de posta. Y como los nuestros hicieron dificultoso el pasar, se llegó el sargento que yva con los furieles y arcabuceros, á suplicalles nos diesen paso para yr nuestro camino, y no le queriendo oyr, le tiraron de arcabuçacos, y sin poder se retirar de allí, le mataron á él y á otros dos soldados. Y bisto por los demás soldados la gran crueldad que con ellos se abia husado, cerraron con ellos y les ganaron el sitio; yendo siguiendo sus enemigos la buelta de Los, los hicieron meter dentro la dicha tierra, de donde ellos abian salido con mano armada á defendernos el paso por donde abiamos de venir á nuestro alojamiento. Y estando los nuestros á la bista de la tierra, llegó el eieto y su consejo con la resta del ejército, y entendiendo lo que abia pasado, procuró el eieto y su consejo á querer aplacar la yra de los señores soldados; y no abiendo otro camino para acer nuestro viaje, y que la noche se nos benia acercando, acordó el eieto y su consejo de ynbiar un atanbor al gobernador de la tierra, pidiéndole y suplicándole que lo pasado fuese pasado, y nos hiciese merced de darnos paso y transito por una noche; y acabando el atanbor de acer su embajada, la respuesta que le dieron fué tirarle veynte arcabuçacos, donde sin moverse de allí le mataron. Y bisto por los señores soldados que á la myra estaban, la gran sinraçon que con ellos husaban, determinaron d'entrar en la dicha villa; y queriéndole poner por obra en que abian d'entrar en la dicha villa, el eieto y su consejo les rrequerieron, de parte de Dios y de Su Magestad, que mirasen bien lo que acian, en que no hubiese desórden ninguna, lo qual todos juntamente lo prometieron y complieron, como Vuestras Excellencias entendemos serán ynformados. Y biendo los señores soldados que sus negocios ban tan á la larga, y lo que se tarda en rematar quenta con ellos, piden que Vuestras Excellencias, dentro de un moderado tienpo, le sean abriguadas sus quantas, como por los capitulaciones les a sido demandado; y no piensen que nos tienen de traer por desyectos, ni husar con nosotros lo que husaron con el tercio de la liga, que lo truxeron quatro meses sin sueldo y les binieron á rematar quantas con su propio dinero, que muy bien saben Vuestras Excellencias qu'el soldado no tiene otro entretenimiento sino la paga que Su Magestad le da, y si esa le falta, no puede hibir. Por el tanto pedimos nos sea señalado el tienpo que justo fuere para rematar las dichas quantas, porque de allí adelante pedimos nos corra nuestro sueldo conforme cada uno lo tiene. Tambien suplicamos á Vuestras Excellencias que en lo que toca á las proibiones y bastimentos que ha este ejército biniere, manden á las villas y lugares destos contornos las dejen pasar libremente, y no aguarden á que

nosotros bengamos abrir el paso. Y Nuestro Señor las yllustrissimas y excellentissimas personas de Vuestras Excellencias guarde y en estado acreciente como por Vuestras Excellencias es deseado.

De Los y de julio 51 1576.

Serbidor de Vuestras Excellencias, que sus manos besa,
LUCAS D'ESPINOSA.

A los yllustrissimos y excellentissimos señores el consejo d'Estado du Su Magestad, gobernadores generales en los Estados de Flandes.

XLIX

Lettre des soldats espagnols mutinés au comte du Roelx, gouverneur de Flandre.

Alost, 2 août 1576.

Illustrissimo señor, los señores soldados y su cleto y consejo, visto que no benian municiones á esta villa de Los donde al presente estamos aloxados, y estando bien ynformados que la gente de guerra que Vuestra Señoría tiene consigo, y todo el villanaje, nos quitan las municiones que bienen para nuestro sustento, acordamos ayer de ynbiar gente de guerra con mano armada, y romper toda la gente que delante se nos pusiese. Y pues que Nuestro Señor primitió que V. S. se allase para evitar lo que la gente de guerra llebaba determinado por los señores soldados que ayer binieron de fuera, somos informados que V. S. quiere qu'estos señores soldados les señalen tres personas que bayan á Gante á tratar con V. S. lo que les cumple; y dicen así que, si V. S. pretende poner por obra lo que por la ynfanteria española le fuese demandado y salir con esta empresa, quieren todos que V. S. cunpla lo siguiente :

Primeramente, que V. S. mande y ordene con bandos y letras que toda la gente de guerra que á esta villa de Los se a cercado se retire por término de ocho leguas, porque la gente d'esta villa y sus contornos se nos quejan que le aruynan la campaña y no degan benir bastimentos.

Otrosí quieren los señores soldados que V. S. ynbie á la villa d'Anberes, y á la villa de Bruselas, y á la villa de Malinas, y á la villa de Terramonda, que libremente dejen sacar las municiones que á este exército vinieren.